



Montpellier, le jeudi 8 juin 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

ÉLECTIONS LEGISLATIVES



Consultez les professions de foi des candidats sur le site internet www.herault.gouv.fr

La distribution dans les boîtes à lettres des professions de foi des candidats, et des bulletins de vote, a débuté et devrait être clôturée samedi 10 juin 2017, veille du scrutin au plus tard.

Les premiers envois ont permis de constater certaines non-conformités dans la mise sous pli. D'autre part certains candidats n'ont pas livré autant de circulaires que le nombre d'électeurs, voire n'en ont produit aucune en version papier.

Pour pallier ces difficultés, la préfecture de l'Hérault permet aux électeurs de consulter en ligne les professions de foi des candidats de l'Hérault sur le site internet :

www.herault.gouv.fr

Ces documents sont également consultables sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/>

Rappel : Pour chaque élection, la préfecture de l'Hérault, en lien avec l'ensemble des communes du département, s'assure que les bulletins de vote de chaque candidat sont disponibles dans tous les bureaux de vote les jours de scrutin.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

